

MARS 2025

Projet photovoltaïque Pressigny-les-Pins

IMAGINÉ PAR



www.photosol.fr



01 Loi APER et Comités de Projets

02 Le projet photovoltaïque sur l'ancien site de Pressigny Tubes

03 Temps d'échanges



01

Loi APER et Comités de Projets

Qu'est-ce-que les comités de projets ?

Des temps de dialogue instaurés par la loi APER



Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

→ ***Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.***



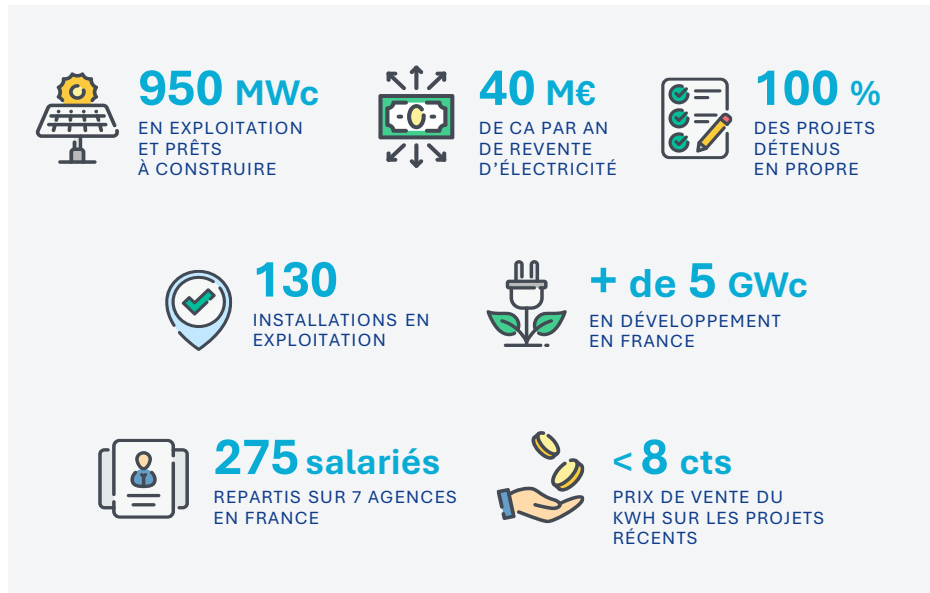
Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :

- ❖ Les membres de droit
 - ✓ Le **porteur de projet**,
 - ✓ Un **représentant de la commune d'implantation** du projet,
 - ✓ Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
 - ✓ Un représentant de **chaque commune limitrophe de la commune** d'implantation du projet
- ❖ Les membres invités
 - ✓ La préfecture
 - ✓ Les propriétaires et exploitants



Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet
Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions

Une maîtrise de tous les métiers du photovoltaïque depuis 2008



DÉVELOPPEMENT

Obtention de toutes les autorisations permettant la construction des centrales



FINANCEMENT

Négociation de crédits bancaires et levées de fonds auprès d'investisseurs particuliers et institutionnels



INGÉNIERIE & CONSTRUCTION

Ingénierie, design et négociation auprès de fournisseurs et réalisation de la construction



OPÉRATION & MAINTENANCE

de l'ensemble des centrales du groupe Photosol





02

Le projet photovoltaïque sur l'ancien site de Pressigny tubes

Projet photovoltaïque sur le site de Pressigny tubes



Surface d'étude : **5,9 ha**



Nature : **Friche industrielle dégradée**



Puissance estimée du projet : **6,8 MWc**

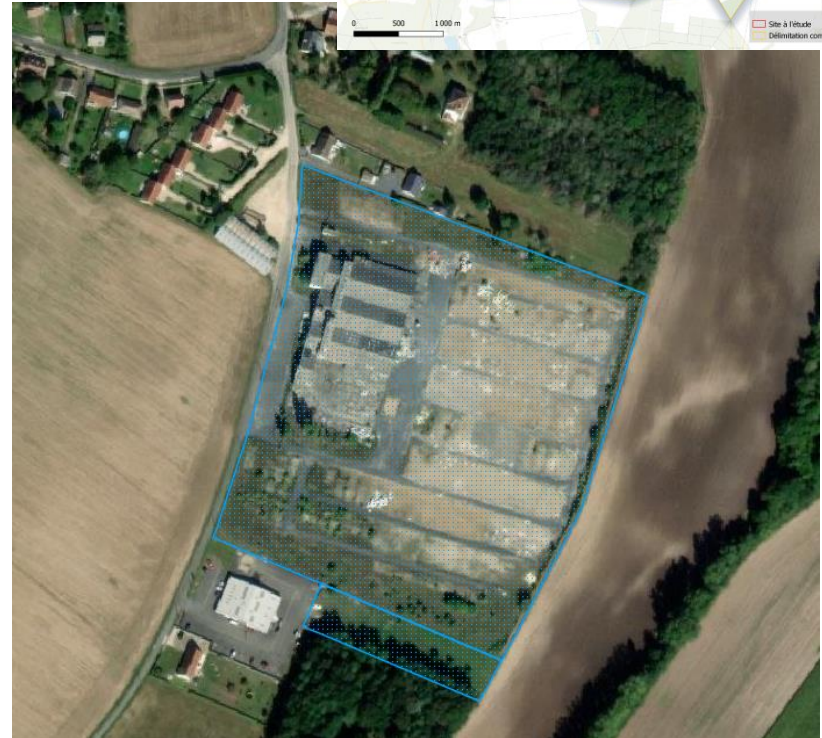
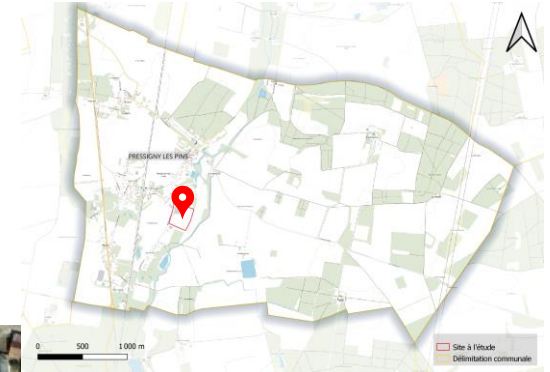


Document d'urbanisme : **PLUi des Canaux et Forêts en Gâtinais – zone Ux**



Avancement du projet :

- ✓ **Etudes faune/flore terminées**
- ✓ **Dépôt du PC prévu pour Mars 2025**



Les grandes étapes de développement du projet



Habitats présents au sein de la zone d'étude



Synthèse des enjeux environnementaux



Les enjeux liés au paysage



La carte présente les habitations les plus proches

- ◆ Le monument historique le plus proche (ancienne église de Cortrat) se situe à 2,5 km du site
- ◆ Les principales visibilitées se situent au niveau de l'impasse des Tailles

Principales évolutions du projet



- Surface clôturée : **environ 5,5 ha**
- Puissance : **7,9 MWc**
- Production électrique : **9,5 GWh/an**
- Equivalent à la consommation électrique annuelle d'environ **4 300 personnes** (hors chauffage) soit 16 % des habitants de la communauté de communes des Canaux et Forêts en Gâtinais *.



- Surface clôturée : **environ 5,3 ha**
- Puissance : **6,8 MWc**
- Production électrique : **8 GWh/an**
- Equivalent à la consommation électrique annuelle d'environ **3 700 personnes** (hors chauffage) soit 13 % des habitants de la communauté de communes des Canaux et Forêts en Gâtinais *.

Plan de masse actuel de Pressigny-les-Pins

Caractéristiques du parc photovoltaïque

SURFACE CLÔTURÉE

5,3 ha

PUISSANCE

6,8 MWc

PRODUCTION ANNUELLE

8 GWh

ESPACE INTER-
RANGÉES

2 m

INCLINAISON

20°

TYPE DE MODULE

645 Wc

NOMBRE DE MODULES

10 638

TECHNOLOGIE

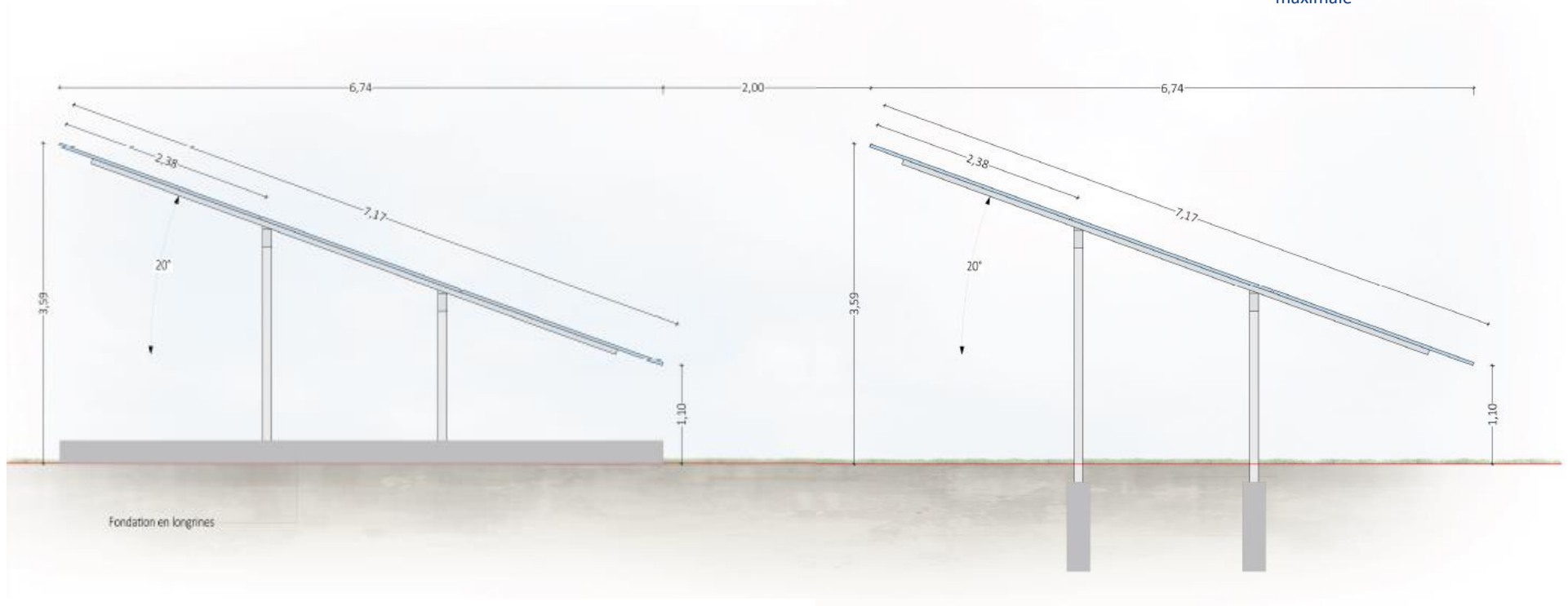
Tables fixes – 3V9
en bipieux



Structures du projet photovoltaïque



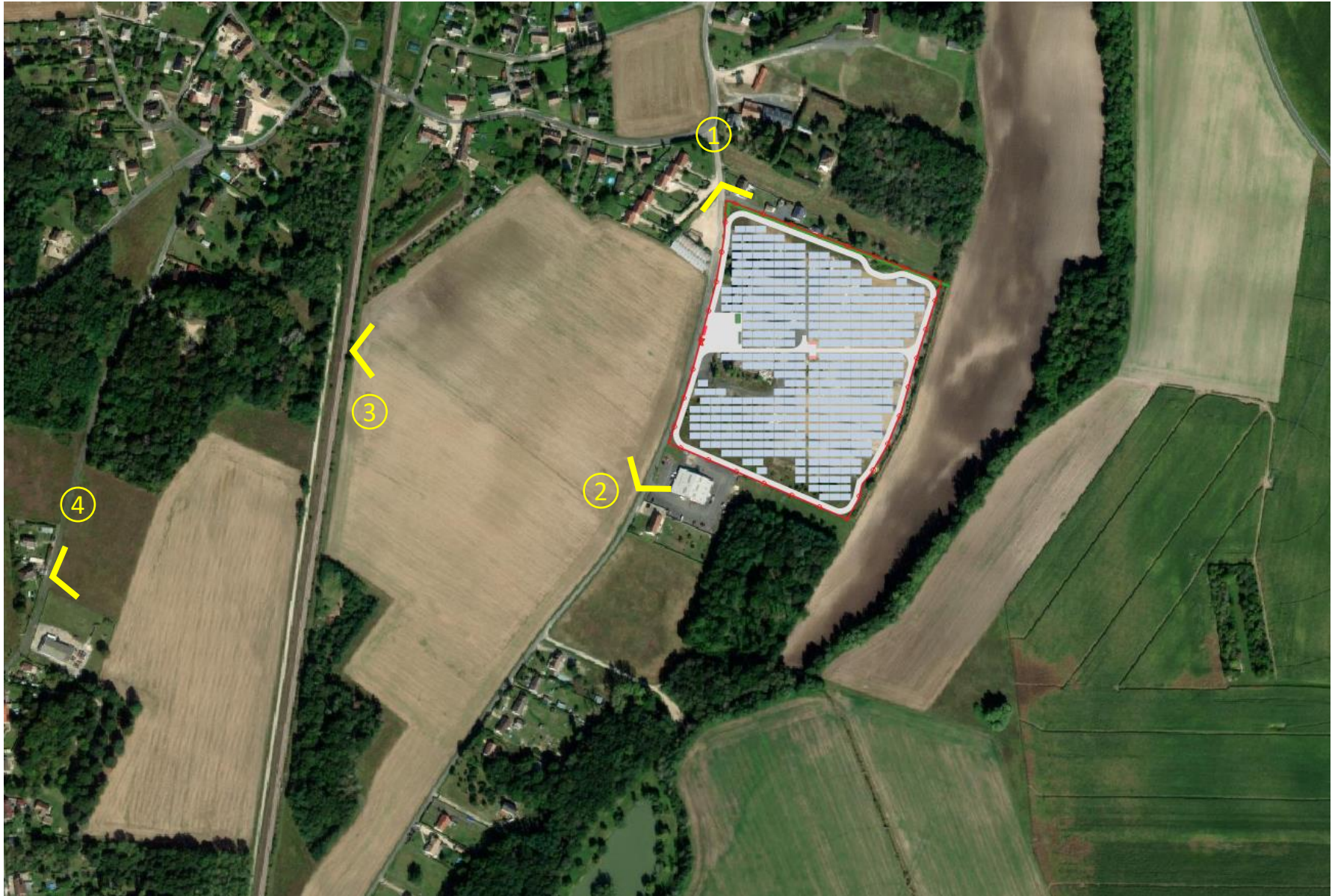
Orientation plein sud
pour une exposition
maximale



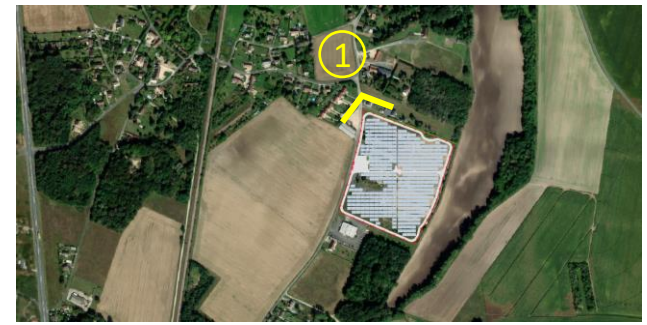
Fondation avec Longrine

Fondation avec préforage béton

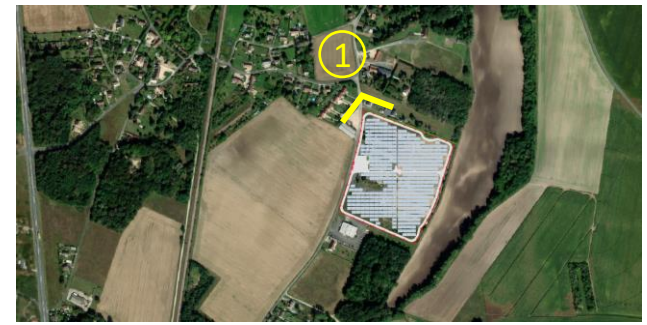
Emplacement des photomontages



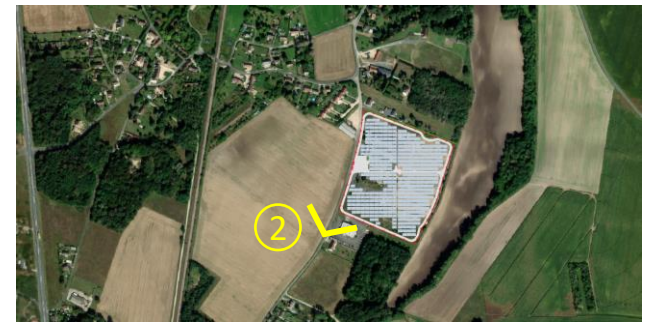
Vue depuis le nord de l'impasse des Tailles



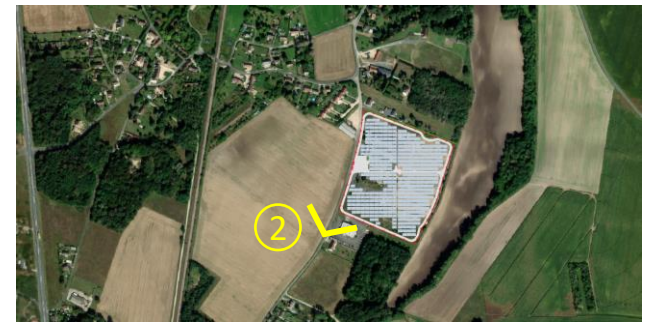
Vue depuis le nord de l'impasse des Tailles



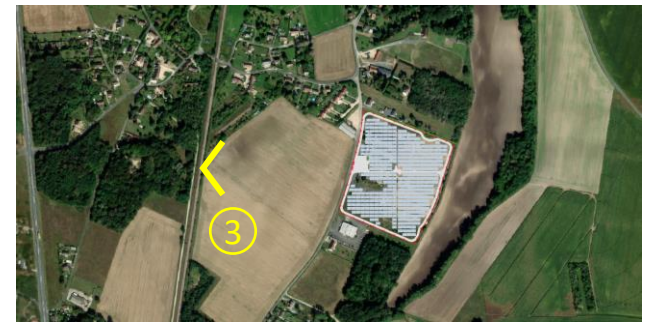
Vue depuis le sud de l'impasse des Tailles



Vue depuis le sud de l'impasse des Tailles



Vue depuis le chemin longeant la voie ferrée



Vue depuis la route du Chemin Blanc



Existant



projet final

Le raccordement envisagé

- ◆ Poste-source le plus proche : **Les Payolles**
- ◆ Capacité de transformation HTB/HTA disponible : **20 MW**
- ◆ Distance de racco. : **4,5 km**
- ◆ Possibilité de réaliser **un piquage à 3,6 km**
- ◆ Puissance d'injection prévue : **5 MVA pour 6,8 MWc**



Les retombées socio-économiques du projet



Retombées fiscales du projet : **29 000 €/an***



Taxes d'aménagement : **16 900 €, dont 9 800 € pour la commune**



Production estimée du parc: **8 GWh/an**



Equivalent en termes de consommation :
environ 3 700 personnes (hors chauffage)
13 % de la CC des Canaux et Forêts en
Gâtinais **



Tonnes de CO2 évitées par an, méthode RTE :
4 000 tCO2/an

RÉPARTITION DES TAXES IFER, CET ET TAXE
FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES
pour une puissance installée de **6,8 MWc***

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 500 €/an

COMMUNE

7 500 €/an

DÉPARTEMENT

5 000€/an

* Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes actuelles

** 27 300 habitants en 2021 (INSEE)

Planning prévisionnel du projet sur le site de Pressigny tubes



Mars 2023 : Signature promesse de bail,



Septembre 2023 – septembre 2024 : Réalisation des inventaires faune – flore,



Septembre 2024 – mars 2025 : Préparation du dossier de permis de construire (EIE, étude préalable agricole, co-conception du projet agricole et dossier architectural) – concertation avec les acteurs du territoire

Mars 2025 : Dépôt du permis de construire,



T1 2027 : date prévisionnelle d'obtention du permis de construire,

T1 2028 : Obtention du tarif d'achat,



T4 2028 : Préparation du chantier et signature du bail,



T1 2029 : Démarrage de la construction,



T2 2030 : Mise en service du parc photovoltaïque

Nous contacter

Juliette LADEVE

Cheffe de projet développement

juliette.ladeve@photosol.fr

Grégoire SHENBERG

Responsable actions concertation

gregoire.schenberg@photosol.fr